**PLU**

DÉPARTEMENT DE L'EURE, COMMUNE DE

# BREUILPONT

Plan local d'urbanisme

## PLAN DE ZONAGE 2/3 -
## Bourg, Bois de St-Chéron et Saint-Chéron

PLU approuvé le 3 juillet 2015
1ère modification simplifiée du PLU approuvée le 10 février 2023

1ère modification de droit commun du PLU prescrite le 28 mars 2025
1ère modification de droit commun du PLU approuvée le 18 septembre 2026

Vu pour etre annexé à la délibération du conseil municipal du 18 septembre 2026 approuvant la 1ère modification de droit commun du plan local d'urbanisme de Breuilpont

Le maire,
Michel ALBARO

Date : 28 août 2026
Phase : Approbation

N° de pièce : 4.3

Échelle : 1/ 2500

*Plan Local d'urbanisme approuvé le 3 juillet 2015 élaboré par :*

auddicé

*1ère modification de droit commun du PLU approuvée le 18 septembre 2026 réalisée par :*

07.21

## Légende

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urabnisme
- ① Emplacement réservé
- Secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme (parc, jardins...)
- Protection du patrimoine naturel au titre de l'article L. 123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme (étangs, mares, cours d'eau...)
- Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L. 123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme
- Espace inconstructible en raison du risque d'effondrement (Source : DDTM de l'Eure)
- Zone soumise au risque inondation - Application du Plan de Prévention Risque Inondation de l'Eure Moyenne (Source : DDTM de l'Eure)
- Identification des axes de ruissellement au titre de l'article R123-II b) du Code de l'Urbanisme
- Constructions nouvelles ou en cours n'apparaissant pas au plan cadastral en date de Septembre 2013

Zone U : Zone urbaine
Secteur Ua : Secteur urbain d'activités
Secteur Umv : Secteur urbain intégré à l'OAP "Victor-Hugo / Mont-Vallet"
Secteur Up : Secteur urbain patrimonial

Zone 1AU : Zone à urbaniser (court terme)
Zone 2AU : Zone à urbaniser (long terme)

Zone A : Zone agricole
Secteur Ah : Secteur agricole d'habitat isolé
Secteur Ap : Secteur agricole protégé

Zone N : Zone naturelle
Secteur Ne : Secteur naturel d'équipements
Secteur Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
Secteur Nj : Secteur naturel de jardin
Secteur Nla/Nlb : Secteur naturel de loisirs

| N° | Surface | Objet | Bénéficiaire |
|---|---|---|---|
| ER n°1 | 148 m² | Aménagement d'un espace public et de sécurité routière | Commune |
| ER n°2 | 8514 m² | Création d'un pôle touristique | Commune |
| ER n°3 | 24853 m² | Valorisation des fondations médiévales | Commune |
| ER n°4 | 950 m² | Création d'une continuité douce | Commune |
| ER n°5 | 382 m² | Elargissement de la voie | Commune |
| ER n°6 | 19264 m² | Création d'équipements | Commune |
| ER n°7 | 1024 m² | Aménagement de la rue Victor Hugo | Commune |
| ER n°8 | 208 m² | Création d'un accés | Commune |
| ER n°9 | 191 m² | Elargissement du chemin | Commune |

